



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 10
Mercredi 15 mars 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

2608 Courtelary, contre les résultats de la présente votation dans les 30 jours à compter de la date du scrutin.

Belprahon, le 15 mars 2023
Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérante: Essor Rossé et Affolter SA, Rue de l'Essor 14, 2738 Court.

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 254, au lieu-dit: «Rue de l'Essor 14», commune de Court.

Projet: changement d'affectation d'une partie d'atelier du sous-sol en cafétéria et d'un réduit en WC avec douche mixte et demande d'autorisation, après coup, concernant l'installation d'une machine de traitement des eaux et polissage au 2^e étage.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: zone industrielle.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 avril 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 8 mars 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Roger Maeder SA, par M. Simon Gyger, rue de l'Aurore 5, 2738 Court

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: Liechti SA, par M. Arsène Bogdanovic, route du Pierre-Pertuis 25, 2710 Tavannes

Emplacement: parcelle N° 1461, au lieu-dit «rue de l'Aurore 5», 2738 Court

Projet: installation d'un monobloc de ventilation (avec pompe à chaleur intégrée) au Nord-Est du bâtiment

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dérogation: 10 al. 3 du règlement communal d'assainissement

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 avril 2023 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Val 19, 2738 Court).

Court, le 15 mars 2023

Municipalité de Court, administration municipale



Crémises

Bons de garde pour la période d'août 2023 à juillet 2024

Dès à présent, les parents domiciliés à Crémises peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche, ou en famille d'accueil, pour l'année scolaire 2023-2024.

La Commune de Crémises a introduit un système sans contingentement. Cela signifie que les parents qui remplissent les conditions édictées par le canton, concernant leur taux d'activité et leur revenu, auront droit à un bon de garde.

Marche à suivre pour les parents:

1. S'assurer d'avoir une place en crèche. La crèche doit avoir adhéré au système des bons de garde et avoir des places libres à disposition.
2. Créer un BE-Login. Il s'agit du même login cantonal que pour remplir sa déclaration d'impôts en ligne. Pour toute question à ce sujet, consulter le site BELogin.
3. Demander un bon de garde à la Commune de Crémises

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Commune de Crémises avant le début de la prise en charge.

De plus amples informations au sujet de ce système sont disponibles sur www.be.ch/famille, www.gef.be.ch/bonsdegarde ou vous pouvez prendre contact avec le secrétariat communal (032 499 95 42 / secretariat@cremines.ch)

Crémises, le 15 mars 2023

Le Conseil communal

Tirs à balles

La Société de tir Le Cornet de Crémises avise la population que des tirs à balles auront lieu du 18 mars au 6 décembre 2023 inclus. Il est interdit de se promener, de circuler ou de stationner dans la zone de tir.

La société de tir décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

Crémises, le 15 mars 2023

Le Conseil communal

Résultat de la votation communale du 12 mars 2023

Electeurs inscrits:	364
Cartes de légitimation valables:	219
Bulletins valables:	212
Participation:	59.06%

Objet

1. Acceptez-vous le principe de la création d'un site scolaire pour l'enseignement au degré secondaire 1 dans le Grand Val?

Oui:	97
Non:	115
Blanc:	2
Nul:	1



Arrondissement

Syndicat de communes du Centre Régional de Compétences et de Protection Civile du Jura bernois

Modification de l'ordonnance sur les classes de traitement CRC OPCjb

La commission de gestion du CRC et de PCi du Jb, lors de sa séance du 08.03.2023, a modifié l'ordonnance sur les classes de traitement du syndicat. Elle fixe la classe de traitement 12 pour le nouveau poste de logisticien.

Cette modification entre en vigueur le 20.03.2023 sous réserve d'un recours adressé à la préfecture dans les 30 jours à compter de la présente publication. L'ordonnance est en consultation auprès de notre organisation à la Rue du Pont 20 à Tramelan.

Le secrétariat du Syndicat de communes du CRC et de PCi du Jb.

Tramelan, le 10 mars 2023



Belprahon

Résultat de la votation communale du 12 mars 2023

Electeurs inscrits:	231
Cartes de légitimation valables:	166
Bulletins valables:	166
Participation:	71,9%

Objet

1. Acceptez-vous le principe de la création d'un site scolaire pour l'enseignement au degré secondaire 1 dans le Grand Val?

Oui:	58
Non:	108
Blanc:	0
Nul:	0

Le principe de la création d'un site scolaire pour l'enseignement au degré secondaire 1 dans le Grand Val est refusé.

Voies de recours

Selon l'art. 67a, al. 2 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois,

www.lasemaine.ch

Le principe de la création d'un site scolaire pour l'enseignement au degré secondaire 1 dans le Grand Val est refusé.

Voies de recours :

Selon l'art. 67a, al. 2 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary, contre les résultats de la présente votation dans les 30 jours à compter de la date du scrutin.

Crémines, le 15 mars 2023

Le Conseil communal

Grandval

Procès-verbal de l'assemblée du 8 décembre 2022

Conformément à l'article 67 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formée à son encounter durant le délai légal, il a été ratifié par le Conseil municipal lors de sa séance du 6 mars 2023.

Grandval, le 15 mars 2023

Le Conseil municipal

Plant. et taille des arbres, haies, buissons et semis des cultures le long des routes cantonales, communales et privées

Les riverains des routes énumérées cidessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons et semis des cultures jusqu'au 30 mai 2023.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée.

Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m.

La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Pour le surplus, adressez-vous à l'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées ou à la commune.

Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Grandval, le 15 mars 2023

Le Conseil municipal

Résultat de la votation communale du 12 mars 2023

Electeurs inscrits :	260
Cartes de légitimation valables :	161
Bulletins valables :	161
Participation :	62%

Objet

1. Acceptez-vous le principe de la création d'un site scolaire pour l'enseignement au degré secondaire 1 dans le Grand Val?

Oui :	80
Non :	78
Blanc :	3
Nul :	0

Le principe de la création d'un site scolaire pour l'enseignement au degré secondaire 1 dans le Grand Val est accepté.

Voies de recours

Selon l'art. 67a, al. 2 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary, contre les résultats de la présente votation dans les 30 jours à compter de la date du scrutin.

Grandval, le 15 mars 2023

Le Conseil municipal

III^e arrondissement d'ingénieur en chef – Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Mise à l'enquête d'un permis d'aménagement des eaux de la Raus à Grandval

(Procédure d'aménagement des eaux)

Conformément aux articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE), la municipalité de Grandval soumet au dépôt public la demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux) pour le projet ci-après. Les oppositions et réserves de droit, dûment justifiées, sont à adresser par écrit à l'autorité compétente pendant la durée du dépôt public.

Commune: Grandval

Responsable de l'aménagement des eaux: Commune de Grandval

Cours d'eau: La Raus (925)

Localité: Village de Grandval

Coordonnées: 2 599 019 / 1 236 941

Projet: Remise en état des berges 2022-2023

Le projet prévoit la remise en état des berges de la manière la plus naturelle possible, la protection des berges avec des techniques végétales et le rehaussement des berges pour respecter le niveau de crue centennal. Les principes d'aménagement sont divisés en 4 secteurs :

- Secteur 1 à 3: en amont et en aval du restaurant;
- Secteur 2: à proximité du parking du restaurant de la Croix-Blanche à Grandval.

Dérogations faisant l'objet de la requête :

Dérogation pour des interventions sur la végétation des rives (art. 18 al. 1bis et 1ter, art. 21 et art. 22 al. 2 LPN et art 12, 13 al. 3 et 17 OPN)

Exploitation préjudiciable (petites constructions et installations non forestières) au sens de l'art. 16 al. 1 s, LFo, art. 14 al.1 s. OFO et art. 35 al.1 à 3 OCFO

Autorisation en matière de police des eaux selon l'art. 48 LAE et autorisation de couverture de cours d'eau selon l'art. 38 LEaux

Autorisation en matière de protection des eaux pour l'évacuation des eaux (art. 11 LCPE)

Autorisation en vertu du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP)

Constructions hors zone à bâtir (art. 24 LAT, en relation avec les art. 5 et 30, al. 3 LAE)

Délai de publication et de recours : du mercredi 15 mars 2023 au mardi 18 avril 2023

Adresse de publication et de recours : Administration communale Grandval

Piquetage: le projet est piqueté sur le terrain

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle elles doivent être déposées dans le délai de publication et de recours fixé.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires fonciers ainsi que toute personne pouvant faire valoir un intérêt digne de protection (art. 24 LAE). Le même droit est accordé aux organisations

et autorités habilitées en vertu de la législation fédérale ou de la législation en matière de construction.

Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b LC).

Bienne, le 6 mars 2023

III^e arrondissement d'ingénieur en chef – Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Loveresse

Information communale

La police cantonale vous propose une séance de prévention :

«escroqueries en ligne et vols par effraction»

lors de laquelle vous seront donnés plusieurs conseils afin de mieux se protéger en ligne et à la maison.

Lieu : Salle communale de Tavannes, Rue du Foyer 5, 2710 Tavannes.

Date : Mercredi 22 mars 2023 à 19h30

Entrée libre, sans inscription.

Loveresse, le 15 mars 2023

Administration communale

Moutier

Avis de construction

Requérante : Commune bourgeoise de Moutier, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

Auteur du projet : RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelles N^{os} 1078, 1079 et 1478, au lieu-dit : «Pâturage du Droit 1», commune de Moutier.

Projet : démolition et reconstruction de la loge du Droit avec augmentation de la surface habitable (2 logements), aménagement de deux surfaces en pavés filtrants (accès), pose de panneaux photovoltaïques sur le pan Sud du toit et raccordement des eaux usées au réseau communal.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFO, 80 LR, 26 et 58 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 avril 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 mars 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Westyn, Elmali Yasin, Wattstrasse 3, 8050 Zurich

Auteur du projet : SEO Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N^o 1177, Rue Industrielle 70

Projet : Modification mineure de la façade Est (agrandissement shop)

Zone: HA3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 11 avril 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 mars 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Monnerat Claude, Sous-le-Crât 15, 2740 Moutier

Auteur du projet: De A à Z Promotion Energie Rénovation Sàrl, 1295 Mies

Emplacement: Parcelle N° 2747, Sous-le-Crât 15

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau en façade Sud

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 11 avril 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 mars 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Canton de Berne Office des eaux et déchets, Reiterstrasse 11, 3011 Berne

Auteur du projet: ATB SA, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2077, Rue de Soleure 31b et 31c

Projet: Démolition complète du bâtiment 31c et partielle du bâtiment 31b (maintien du sous-sol)

Zone: HA3 pc

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 11 avril 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 mars 2023

Services Techniques-Urbanisme

Police cantonale bernoise

Soirée de prévention

La police cantonale vous propose une séance de prévention «escroqueries en ligne et vols par effraction» lors de laquelle vous seront donnés plusieurs conseils afin de mieux se protéger en ligne et à la maison.

Lieu: Salle communale de Tavannes, Rue du Foyer 5, 2710 Tavannes

Date: **Mercredi 22 mars 2023 à 19h30**

Entrée libre, sans inscription

Moutier, le 13 mars 2023

Municipalité de Moutier

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Demande de bons de garde pour la période 2023/2024

Dès à présent, les parents domiciliés à Perrefitte peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour l'année scolaire 2023/2024.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Municipalité de Perrefitte avant le début de la prise en charge.

Pour obtenir un subventionnement dès août 2023, la demande complète doit impérativement être déposée auprès de la caisse municipale jusqu'au 31 juillet 2023 au plus tard.

En cas de délai non-respecté, le début de la prise en charge sera repoussé d'un ou plusieurs mois.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration www.gsi.be.ch (famille et société) ou auprès de M^{me} Sandra Marchand, administratrice des finances (032 493 10 43).

Perrefitte, le 15 mars 2023

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

Résultat de la votation communale du 12 mars 2023

Electeurs inscrits:	298
Cartes de légitimation valables:	186
Bulletins valables:	185
Participation:	62.1%

Objet

1. Acceptez-vous le principe de la création d'un site scolaire pour l'enseignement au degré secondaire 1 dans le Grand Val?

Oui:	64
Non:	119
Blanc:	2
Nul:	0

Le principe de la création d'un site scolaire pour l'enseignement au degré secondaire 1 dans le Grand Val est refusé.

Voies de recours

Selon l'art. 67a, al. 2 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary, contre les résultats de la présente votation dans les 30 jours à compter de la date du scrutin.

Perrefitte, le 15 mars 2023

Le Conseil municipal



Petit-Val

Mise en valeur des produits du terroir

Les producteurs de la Commune sont cordialement invités à une séance d'information **le jeudi 23 mars 2023 à 10h à l'administration communale à Souboz** lors de laquelle Madame Thiévent de Parc Chasseral présentera un concept pour la mise en valeur des produits dans la commune.

Souboz, le 15 mars 2023

Conseil communal

III^e arrondissement d'ingénieur en chef – Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Mise à l'enquête d'un permis d'aménagement des eaux de la Sorne à Petit-Val, lieu-dit «Sapran»

(Procédure d'aménagement des eaux)

Conformément aux articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE), la commune mixte de Petit-Val soumet au dépôt public la demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux) pour le projet ci-après. Les oppositions et réserves de droit, dûment justifiées, sont à adresser par écrit à l'autorité compétente pendant la durée du dépôt public.

Commune: Petit-Val

Responsable de l'aménagement des eaux: Commune mixte de Petit-Val

Cours d'eau: La Sorne (529)

Localité: Sapran, rive gauche

Coordonnées: 2 583 271 / 1 236 489

Projet: Aménagement de la rive gauche à Sapran

Le projet comprend l'élargissement du lit du cours d'eau en rive gauche, ainsi que la suppression de la zone de chutes. Les principes d'aménagements sont les suivants:

- Amélioration du transit piscicole
- Amélioration de la mobilité du lit en amont.
- Assainissement de la berge gauche.
- Elargissement du lit et de la berge en rive gauche.
- Aucune intervention sur la rive droite.
- Protection supplémentaire du bâtiment (protection objet).

Dérogations/autorisations faisant l'objet de la requête:

Dérogation pour des interventions sur la végétation des rives (art. 18 al. 1bis et 1ter, art. 21 et art. 22 al. 2 LPN et art 12, 13 al. 3 et 17 OPN)

Autorisation en matière de police des eaux selon l'art. 48 LAE et autorisation de couverture de cours d'eau selon l'art. 38 LEaux

Autorisation en matière de protection des eaux pour l'évacuation des eaux (art. 11 LCPE)

Autorisation en vertu du droit de la pêche (art. 8 à 10 et 13 LFSP)

Constructions hors zone à bâtir (art. 24 LAT, en relation avec les art. 5 et 30, al. 3 LAE)

Délai de publication et de recours: du mercredi 15 mars 2023 au mardi 18 avril 2023

Adresse de publication et de recours: Administration communale Petit-Val

Piquetage: le projet est piqué sur le terrain

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle elles doivent être déposées dans le délai de publication et de recours fixé.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires fonciers ainsi que toute personne pouvant faire valoir un intérêt digne de protection (art. 24 LAE). Le même droit est accordé aux organisations et autorités habilitées en vertu de la législation fédérale ou de la législation en matière de construction.

Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b LC).

Bienne, le 6 mars 2023

III^e arrondissement d'ingénieur en chef – Office des ponts et chaussées du canton de Berne



Reconvilier

Avis de construction

Requérant : Klopfenstein Claude Eric, Route d'Aïre 149, 1219 Aïre-Genève

Auteur du projet : Lack Cheminées, Chemin de la Foule 13, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 120, Rue du Bruye 11

Projet : Ajout d'un poêle à bois intérieur avec canal de cheminée extérieur en toiture Est

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Recensement architectural : Bâtiment digne de conservation

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 7 avril 2023 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depts-publics

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 8 mars 2023

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante : Le Tamaris lieu de vie et de réhabilitation Sàrl, Rue de Jolimont 9, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : KWSA SA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement : parcelle N° 1253, au lieu-dit : « Rue de Jolimont 9 », commune de Reconvilier.

Projet : rénovation générale intérieure d'une institution, réaménagement de pièces permettant l'ajout de chambres (pour l'institution), isolation extérieure et nouvelles façades ventilées, rehaussement de la toiture, changement des fenêtres, ajout de velux, démolition d'une saillie au sous-sol, ajout de couverts, remplacement du chauffage à mazout par une PAC extérieure, ajout de panneaux photovoltaïques intégrés en toiture, divers aménagements extérieurs dont un nouvel enrobé au Nord-Est du bâtiment, création d'une terrasse et construction d'un muret à l'Ouest.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H3.

Dérogations : art. 80 LR et 85 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 avril 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 mars 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Roches

Votation communale

12 mars 2023 – résultats

Electeurs inscrits :	146
Cartes de légitimations valables :	61
Bulletins valables :	60
Participation :	42%

Objet

1. Acceptez-vous le principe de la création d'un site scolaire pour l'enseignement au degré secondaire 1 dans le Grand Val?

Oui : 40

Non : 20

Blanc : 1

Nul : 0

Le principe de la création d'un site scolaire pour l'enseignement au degré secondaire 1 dans le Grand Val est **accepté**.

Voies de recours

Selon l'art. 67a, al. 2 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary, contre les résultats de la présente votation dans les 30 jours à compter de la date du scrutin.

Roches, le 13 mars 2023

Conseil communal



Saicourt

Informations communales

Ecole secondaire de la Courtine

A la suite de la démission de M. Laurent Schüpbach pour la fin de l'année scolaire 2022/2023, la Municipalité met au concours un poste de membre de la commission scolaire du syndicat de l'école secondaire de la Courtine.

Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer auprès de l'administration communale par courriel à admin@saicourt.ch jusqu'au 23 mars 2023.

Le Fuet, le 1^{er} mars 2023

Conseil municipal

Informations communales

Séance de prévention

La police cantonale vous propose **une séance de prévention «escroquerie en ligne et vols par effraction»** lors de laquelle vous seront donnés plusieurs conseils afin de mieux se protéger en ligne et à la maison.

Lieu : Salle communale de Tavannes, Rue du Foyer 5, 2710 Tavannes

Date : Mercredi 22 mars 2023 à 19h30

Entrée libre, sans inscription

Le Fuet, le 15 mars 2023

Conseil municipal



Saules

Tournée spéciale branches

Le printemps arrive, il est temps de débroussailler!

La tournée spéciale branches Celtor aura lieu à Saules durant la semaine du 27 au 31 mars 2023. La collecte se fait uniquement par inscription, soit par courrier postal adressé à Celtor ou par internet : www.celtor.ch.

Délai d'inscription : 23 mars 2023

Règles à respecter :

- longueur maximale 4 m
- pas de fagots de branches et de bûches inférieurs à 50 cm (à déposer avec la tournée verte)
- dépôts dès le lundi matin 27 mars 2023

- regroupement de tas entre voisins recommandés

Saules, le 8 mars 2023

Secrétariat communal

Avis de fermeture du bureau communal

Le bureau communal est fermé aujourd'hui 15 mars 2023 en raison d'une séance.

Réouverture du guichet le mercredi 22 mars 2023 de 16h à 17h ou sur demande.

Saules, le 15 mars 2023

Secrétariat communal



Sorvilier

Séance de prévention

La police cantonale vous propose une séance de prévention «escroqueries en ligne et vols par effraction» lors de laquelle vous seront donnés plusieurs conseils afin de mieux se protéger en ligne et à la maison.

Lieu : Salle communale de Tavannes, Rue du Foyer 5, 2710 Tavannes.

Date : Mercredi 22 mars 2023 à 19h30.

Entrée libre, sans inscription.

Sorvilier, le 15 mars 2023

Secrétariat municipal



Tavannes

Mise au concours

La Bibliothèque régionale de Tavannes, comprenant un secteur adulte et un secteur jeunesse, met au concours un poste de

bibliothécaire entre 45% et 50%

pour une entrée en fonction le 1^{er} juin 2023 ou date à convenir.

Profil / conditions

- Être en possession d'un diplôme d'agent(e) en information documentaire (condition obligatoire!)
- Intérêt évident pour la littérature destinée aux adultes et aux jeunes (avec un intérêt marqué pour la bande dessinée et les manga)
- Sens de l'accueil
- Esprit d'ouverture et d'initiative
- Être capable de travailler seul(e) et en équipe
- Intérêt pour les animations et les visites de classe
- Salaire selon l'échelle des traitements du canton de Berne

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Isabelle Petignat Berry, responsable de la Bibliothèque, au 032 481 23 62.

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

Les dossiers de candidature, avec documents usuels, sont à adresser par courrier postal à la Bibliothèque régionale, à l'attention de Madame Isabelle Petignat Berry, Grand-Rue 28, 2710 Tavannes ou par courriel à isabelle.petignat@tavannes.ch jusqu'au 26 mars 2023.

Tavannes, le 1^{er} mars 2023

Conseil municipal, Tavannes

Séance de prévention

La police cantonale vous propose une séance de prévention «escroqueries en ligne et vols par effraction» lors de laquelle vous seront donnés plusieurs conseils afin de mieux se protéger en ligne et à la maison.

Lieu: Salle communale de Tavannes, Rue du Foyer 5, 2710 Tavannes.

Date: Mercredi 22 mars 2023 à 19 h 30.

Entrée libre, sans inscription.

Tavannes, le 9 mars 2023

Conseil municipal, Tavannes

Commune bourgeoise de Tavannes

Assemblée ordinaire de printemps samedi 22 avril 2023 à 19 h

Hôtel de Ville de Tavannes, salle N° 2

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 19 novembre 2022.
2. Passation des comptes communaux 2022.
 - a) Compte forestier.
 - b) Compte bourgeois.
3. Rapport d'activité 2022 de l'autorité de surveillance en matière de protection des données.
4. Loge d'Orange:
 - a) Discuter, éventuellement décider une augmentation du crédit de construction pour travaux complémentaires.
 - b) Voter le crédit complémentaire de Fr. 45'000.- à prélever sur les avoirs.
5. Divers et imprévus.

Tavannes, le 13 mars 2023

Conseil de bourgeoisie de Tavannes

Le secrétaire: Jean-Claude Prêtre

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Dominique et Bernard Regli, Rue Champs Bruants 11, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Stalder & Zürcher SA, Rue du Midi 14, 2720 Tramelan.

Projet: remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur du bâtiment Rue Champs Bruants 11 sis sur la parcelle N° 1680 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 14 avril 2023 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, le 15 mars 2023

Le chef des travaux publics



Avis de construction

«Demande de permis après-coup»

Requérants/maître d'ouvrage: Tobias Habegger, c/o Landi Vallée de Tavannes, Route Cantonale 1, 2733 Pontenet

Auteur du projet: Strüby Concept SA, Route de Riaz 85, 1630 Bulle

Adresse du projet: BF 531, Route Cantonale 1, 2733 Pontenet

Description du projet: (modification du permis N° PC197/2019 du 1^{er} juillet 2020) remplacement du système de chauffage existant (chaudière à pellets) par une pompe à chaleur extérieure au Nord du bâtiment

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Ab6

Dépôt public: du 8 mars au 7 avril 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 3 mars 2023

Commune mixte de Valbirse

Conseil général du 27 mars 2023

Les membres du Conseil général sont convoqués le lundi 27 mars 2023, à 19h, à la Salle communale de Malleray.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et appel
2. Approbation du procès-verbal du 16 janvier 2023
3. Déclarations de principe des groupes
4. Modification du cahier des charges de la Commission scolaire
5. Election d'un(e) membre de la Commission scolaire
6. Approbation d'un crédit complémentaire de CHF 555'000.- pour la rénovation du bâtiment de Chemenay 11
7. Réponse à la motion 2022-02 « Mise en place de commissions de dicastères »
8. Prendre connaissance du décompte final de l'agrandissement et de la rénovation des bureaux de l'administration communale
9. Prendre connaissance du décompte final du projet d'assainissement Chemin du Haut
10. Informations de la Commission scolaire
11. Informations de la Commission de gestion et de surveillance
12. Informations de la Commission Bien Vivre à Valbirse
13. Informations du Conseil communal
14. Informations du Président du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)
15. Questions orales

Bévillard, le 6 mars 2023

Bureau du Conseil général

Calendrier des parutions 2023

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	04.05.2023	JEUDI	36	32	06.09.2023	mercredi
1	04.01.2023		SUPPRIME	19	18	10.05.2023	mercredi	37	33	13.09.2023	mercredi
2	1	11.01.2023	mercredi	20	19	17.05.2023	mercredi	38	34	20.09.2023	mercredi
3	2	18.01.2023	mercredi	21	20	24.05.2023	mercredi	39	35	27.09.2023	mercredi
4	3	25.01.2023	mercredi	22	21	01.06.2023	JEUDI	40	36	04.10.2023	mercredi
5	4	01.02.2023	mercredi	23	22	07.06.2023	mercredi	41	37	11.10.2023	mercredi
6	5	08.02.2023	mercredi	24	23	14.06.2023	mercredi	42	38	18.10.2023	mercredi
7	6	15.02.2023	mercredi	25	24	21.06.2023	mercredi	43	39	25.10.2023	mercredi
8	7	22.02.2023	mercredi	26	25	28.06.2023	mercredi	44	40	01.11.2023	mercredi
9	8	01.03.2023	mercredi	27	26	05.07.2023	mercredi	45	41	08.11.2023	mercredi
10	9	08.03.2023	mercredi	28	27	12.07.2023	mercredi	46	42	15.11.2023	mercredi
11	10	15.03.2023	mercredi	29		19.07.2023	SUPPRIME	47	43	22.11.2023	mercredi
12	11	22.03.2023	mercredi	30		26.07.2023	SUPPRIME	48	44	29.11.2023	mercredi
13	12	29.03.2023	mercredi	31		02.08.2023	SUPPRIME	49	45	06.12.2023	mercredi
14	13	05.04.2023	mercredi	32	28	09.08.2023	mercredi	50	46	13.12.2023	mercredi
15	14	13.04.2023	JEUDI	33	29	16.08.2023	mercredi	51	47	20.12.2023	mercredi
16	15	19.04.2023	mercredi	34	30	23.08.2023	mercredi	52		27.12.2023	SUPPRIME
17	16	26.04.2023	mercredi	35	31	30.08.2023	mercredi				

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu - ma 9h à 11h et 15h à 17h
Mercredi 15h à 17h
Jeudi 15h à 18h
Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h
Ma et Me 14h à 16h
Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu - ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h
Mercredi 15h à 16h
Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Police administrative 032 494 11 29
Bâtiments.Urbanisme.
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12
Centre de l'enfance
Ecole à journée continue 032 493 56 31
Service d'accueil en famille 032 492 10 05
SeJAC 032 493 10 11
Bibliothèque 032 493 59 69

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: communesaules@bluewin.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeimnde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h 30
Site internet: www.sorvilier.ch